



Formation et convention tripartite abusive

Par **mgdd**, le **18/06/2010** à **09:51**

Bonjour, j'ai commencé une formation agréée au titre de la rémunération des stagiaires et conduisant à un titre de Master 2 homologué. A 4 reprises, l'organisme de formation a tenté de me faire signer une " convention tripartite ", alors que je ne suis pas salarié mais chômeur, et travailleur handicapé: le coût du stage étant pris en charge intégralement par l'agefiph, l'organisme de formation voulait me faire porter caution solidaire du financement du stage, au cas où... je serai défaillant pour quelque raison que ce soit! J'ai refusé, et j'ai été viré de cette formation au bout de 2 mois! ces agissements sont liés semble-t-il à la loi du 24 novembre 2009, décret d'application le 20 mai 2010. La formation a commencé le 06 avril 2010 pour une durée de 11 mois. En quoi cette loi m'était applicable, puisqu'elle semble concerner uniquement les salariés? pourquoi cet effet retro-actif? Pour moi, c'était le tremplin de la dernière chance pour retrouver un emploi, car j'ai passé les 50 ans. Ma situation financière est critique et je me retrouve privé de toute perspective. Que puis-je faire? merci